

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle : Election des vice-présidents

Séance du 11/04/2026

Délibération n°38

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance d'installation le **samedi 11 avril 2026** au Gymnase de Chembényomba à M'tsangamouji, sous la présidence de **Monsieur MADI OUSSENI Mohamadi**, assisté de la secrétaire de séance, **Madame MADI-ASSANI Bibi Hadidja**, membre la plus jeune.

Étaient présents (39 membres) :

ABDALLAH Antoine, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Rahadati, ABDOU Lahadji, ABDOU Mouayad, ABDOURAHAMANE Céline, ALIDINA Assani Chaka, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Yousseuf, ANRIFADJATI Anli, ATTIBOU Zaïnati, BACAR Hamadi, BACO MARI Hadidja, BOÏNA MZE Salim, CHANRANI Daoudou, FARSI Chantal, GODESSA Mouhamadi, IBRAHIM Abdel-Latif, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, ISSILAMOU Hamada, KALIHINI Ankidati, MADI Issoufi, MADI OUSSENI Mohamadi, MADI-ASSANI Bibi Hadidja, MAHAMOUDOU Laoula, MDALLAH Anlamati, MIKIDADI Madihali, MLOI Siti Ladhati, MOHAMADI Rayssa, MOHAMED Zaïnaba, MROIVILI Saïfilahi, NAKIDI Mounafati, OILADI Soïounati, BACAR Antufiat Said, SALIM Anziza, SOUMAÏLA Abdallah, YSSOUFFI Hadia, YSSOUFI Chaïdati.

Absent représenté (pouvoir) :

Monsieur TOIBIB Hifadhi, ayant donné procuration à Monsieur MADI OUSSENI Mohamadi.

Vu la convocation en date du 3 avril 2026 adressée à chacun des membres du Conseil communautaire ;

Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de votants : 39 Quorum atteint : Oui

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 2122-7 ;

VU l'article L. 5211-10 du CGCT aux termes duquel le bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres ;

VU la délibération n°37 du 11 avril 2026 fixant à douze (12) le nombre de vice-présidents de la 3CO ;

VU la délibération n° 36 du 11 avril 2026 portant élection de Monsieur MADI OUSSENI Mohamadi en qualité de Président de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Communautaire doit procéder à l'élection des membres du bureau, et notamment des vice-présidents, conformément aux dispositions du CGCT ;

CONSIDÉRANT que les vice-présidents sont élus par le conseil communautaire parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 2121-20 du CGCT, si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ;

CONSIDÉRANT que le quorum requis est atteint, trente-neuf (39) conseillers communautaires étant présents ou représentés lors du vote ;

RÉSULTATS DES SCRUTINS

Il a été procédé successivement à l'élection de chacun des douze (12) vice-présidents au scrutin uninominal secret. Les résultats sont les suivants :

Rang	Élu(e)	Votants	Voix obtenues	Blancs/Nuls	Majorité absolue
1er VP	Mme ABDALLAH Rahadati	39	38	1	20
2ème VP	M. DAOUDOU Chanrani	39	39	0	20
3ème VP	M. GODESSA Mouhamadi	39	38	1	20
4ème VP	Mme MOHAMED Zainaba	39	39	0	20
5ème VP	M. ISSILAMOU Hamada	39	39	0	20
6ème VP	M. ALLAOUI Mohamed	39	39	0	20
7ème VP	M. ABDOU Lahadji	39	39	0	20
8ème VP	M. ABDOU Mouayad	39	37	2	20
9ème VP	Mme BACAR Antufiat Saïd	39	38	1	20

Rang	Élu(e)	Votants	Voix obtenues	Blancs/Nuls	Majorité absolue
10ème VP	M. ABDALLAH Antoine	39	39	0	20
11ème VP	Mme BACO MARI Hadidja	39	37	2	20
12ème VP	M. BACAR Hamadi	39	39	0	20

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Article 1 : Sont élus vice-présidents de la Communauté de Communes du Centre-Ouest pour la durée du mandat municipal, à compter du 11 avril 2026 :

- 1er Vice-Président(e) : Mme ABDALLAH Rahadati (38 voix sur 39 suffrages exprimés)
- 2ème Vice-Président(e) : M. DAOUDOU Chanrani (39 voix sur 39 suffrages exprimés)
- 3ème Vice-Président(e) : M. GODESSA Mouhamadi (38 voix sur 39 suffrages exprimés)
- 4ème Vice-Président(e) : Mme MOHAMED Zaïnaba (39 voix sur 39 suffrages exprimés)
- 5ème Vice-Président(e) : M. ISSILAMOU Hamada (39 voix sur 39 suffrages exprimés)
- 6ème Vice-Président(e) : M. ALLAOUI Mohamed (39 voix sur 39 suffrages exprimés)
- 7ème Vice-Président(e) : M. ABDOU Lahadji (39 voix sur 39 suffrages exprimés)
- 8ème Vice-Président(e) : M. ABDOU Mouayad (37 voix sur 39 suffrages exprimés)
- 9ème Vice-Président(e) : Mme BACAR Antufiat Said (38 voix sur 39 suffrages exprimés)
- 10ème Vice-Président(e) : M. ABDALLAH Antoine (39 voix sur 39 suffrages exprimés)
- 11ème Vice-Président(e) : Mme BACO MARI Hadidja (37 voix sur 39 suffrages exprimés)
- 12ème Vice-Président(e) : M. BACAR Hamadi (39 voix sur 39 suffrages exprimés)

Article 2 : Chacun des vice-présidents ainsi élus a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département de Mayotte, affichée au siège de l'établissement, et notifiée aux maires des 5 communes membres de la 3CO.

Fait à M'tsangamouji, le 11 avril 2026

**Le Président de la 3CO,
MADI OUSSENI Mohamadi**

